

Contrat location Couches Lavables

Nom:
Prénom:
Domicile:
Téléphone :
Mail :
Le kit de location comprend : Un kit naissance 20 changes.
Date du début de la location :/
Prix de la location :
1€/par couche et par semaine + achat d'un rouleau de papier de protection. + Caution (valeur réelle du set de location) :€ Neuf / Occasion et vétusté :%
Date du début de la location :/

Conditions générales de location/acquisition :

- **1. Durée :** le présent contrat est prévu pour une durée illimitée. Il est résiliable chaque mois au plus tard 5 jours avant la date anniversaire en prévenant DEYZLAND par e-mail ou par téléphone. A la date anniversaire, la mensualité est considérée comme due.
- 2. Livraison et mise à disposition des couches : l'article est à retirer sur place à partir du moment où la 1ère mensualité, le chèque de caution et le présent contrat «signé par le client » ont été reçus par DEYZLAND. Une copie du présent contrat
- « signé par DEYZLAND» est jointe à l'expédition. Seule la date de mise à disposition fixée ci-dessus fait foi pour le présent contrat.
- **3. Paiement des mensualités :** la 1ère mensualité est payée en même temps que le présent contrat signé, les autres mensualités sont à payer au plus tard 3 jours après la date anniversaire de mise à disposition des couches définie ci-dessus. Les mensualités peuvent être versées soit par chèque à l'ordre de DEYZLAND ou liquide. Ce contrat est un contrat de location et non un contrat de location vente, l'article reste la propriété de DEYZLAND.

- **5. Défaut de paiement :** En cas de défaut de paiement d'une mensualité par le client au-delà du délai des 3 jours prévus au paragraphe 4, le chèque de caution sera encaissé par DEYZLAND. Dans ce cas DEYZLAND remboursera les mensualités déjà payées par le client moins 15€ de frais de gestion.
- **6. Résiliation :** En cas de résiliation par le client pour quelques raisons que ce soit, mais selon les termes prévus au paragraphe 1, le client s'engage à restituer à ses propres frais les couches louées à DEYZLAND. Le chèque de caution sera alors retourné au client après réception des couches lavables et si elles ont été entretenues correctement. En cas de vétusté aggravée des couches, c'est-à-dire un taux de vétusté constaté bien supérieur à un usage et un entretien normal respectant les consignes d'entretien, DEYZLAND se réserve le droit d'appliquer un taux de vétusté supplémentaire applicable au remboursement total de la caution.
- **7. Clause de non responsabilité :** En aucun cas et pour quelque raison que ce soit, DEYZLAND ne pourra être tenu responsable de problèmes résultant d'une mauvaise utilisation des couches lavables. L'utilisation des couches a été prévue dans le cadre d'une utilisation privée sous la responsabilité des parents. Je soussigné(e)

NOM/PRENOM:	
avoir pris connaissance des conditions générales figurant dans ce contrat et les accepter sans réserve.	
Fait à :	Le:
Signature du client	Signature Deyzland